



# **Terisam**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Terisam

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Terisam,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Terisam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Clotilde Bor

**TERISAM**  
Société par Actions Simplifiée  
12 Rue François 1<sup>er</sup> 75008 PARIS

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## Table des matières

Compte de résultat.....	3
Bilan.....	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	5
Présentation.....	5
Faits marquants de l'exercice.....	5
Principes, règles et méthodes comptables.....	5
1. Principes généraux.....	5
2. Actifs immobilisés.....	5
3. Clients et autres actifs d'exploitation.....	6
4. Opérations en devises.....	6
5. Provisions.....	6
6. Instruments financiers.....	7
Changements de méthode.....	7
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
Résultat financier.....	8
NOTES SUR LE BILAN.....	8
Immobilisations financières.....	8
Variation des capitaux propres.....	9
Échéances des créances et des dettes.....	10
Les postes s'analysent comme suit :.....	10
AUTRES INFORMATIONS.....	11
Situation fiscale différée.....	11
Transactions entre les parties liées.....	11
Engagements hors bilan.....	12
Evènements postérieurs à la clôture.....	12
Identité de la société consolidante.....	12
Intégration fiscale.....	12

## Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffres d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits reprise prov & transferts charges	-	256 453
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>256 453</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	(50 698)	(313 114)
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions	(148 837)	(133 857)
Autres charges		
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>(199 535)</b>	<b>(446 971)</b>
<b>Total Résultat d'exploitation</b>	<b>(199 535)</b>	<b>(190 518)</b>
Bénéfice attribué / (perte supportée) ou perte / (bénéfice) transféré		
Produits financiers des participations		
Intérêts, produits et charges assimilés	(12 277 476)	(10 200 339)
Autres produits et charges financières	11 786 854	9 742 608
<b>Total Résultat financier</b>	<b>(490 623)</b>	<b>(457 731)</b>
<b>Total Résultat courant avant impôts</b>	<b>(690 157)</b>	<b>(648 250)</b>
<b>Total Résultat exceptionnel</b>		
Impôts sur les bénéfices		
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>(690 157)</b>	<b>(648 250)</b>

## Bilan

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF (en euros)	Montant brut au 31/12/2023	Amortissements et dépréciations au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	559 416 943	-	559 416 943	559 975 797
<b>Total Actifs immobilisés</b>	<b>559 416 943</b>	<b>-</b>	<b>559 416 943</b>	<b>559 975 797</b>
Stocks et encours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placements				
Disponibilités	3 978	-	3 978	3 578
Charges constatées d'avance				
<b>Total Actifs circulants</b>	<b>3 978</b>	<b>-</b>	<b>3 978</b>	<b>3 578</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	818 056	-	818 056	966 893
<b>Total Frais d'émission d'emprunt à étaler</b>	<b>818 056</b>	<b>-</b>	<b>818 056</b>	<b>966 893</b>
Prime de remboursement des obligations				
<b>Total Prime de remboursement des obligations</b>				
Ecart de conversion actif				
<b>Total Ecart de conversion actif</b>				
<b>Total ACTIF</b>	<b>560 238 978</b>	<b>-</b>	<b>560 238 978</b>	<b>560 946 268</b>

PASSIF (en euros)	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Capital	21 373 500	21 373 500
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 301 951)	(653 701)
Résultat de l'exercice	(690 157)	(648 250)
Provisions réglementées		
Subventions		
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>19 381 392</b>	<b>20 071 549</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>		
Emprunts obligataires convertibles	540 849 186	540 865 151
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>Total Dettes financières</b>	<b>540 849 186</b>	<b>540 865 151</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400	9 569
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total Dettes d'exploitation</b>	<b>8 400</b>	<b>9 569</b>
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>560 238 978</b>	<b>560 946 268</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### Présentation

La Société Térissam a été constituée le 19 novembre 2010.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les états financiers de Térissam sont établis en euros.

### Faits marquants de l'exercice

Le 11 juillet 2022, Térissam a émis un emprunt obligataire de 100 millions d'euros venant à échéance le 11 juillet 2031.

Par ailleurs, aucun autre fait marquant n'est à observer sur l'exercice en dehors de l'activité ordinaire.

### Principes, règles et méthodes comptables

#### 1. Principes généraux

Les comptes annuels de la société Térissam sont établis conformément aux principes comptables généralement applicables en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général (ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général) et le Code de commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2. Actifs immobilisés

##### Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée.

- *Titres de participation et créances rattachées*

Les titres de participation correspondent à des titres de sociétés dont la possession durable est utile au groupe Financière Pinault pour en assurer le contrôle, y exercer une influence ou construire des liens privilégiés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le groupe ; celle-ci est déterminée en tenant compte notamment de la quote-part de situation nette réévaluée, des perspectives de rentabilité et, pour les sociétés cotées, de l'évolution des cours de Bourse lorsque ceux-ci sont significatifs.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie en tenant compte du contexte économique et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

## TERISAM

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (valeur d'utilité, valeur d'actif net) est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

Les dividendes sont pris en résultat à la date de la décision sociale de distribution.

### 3. Clients et autres actifs d'exploitation

Les créances clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dotation pour dépréciation des créances douteuses est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

### 4. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Lorsque la date prévue de règlement des opérations couvertes est prorogée, les variations de valeur des instruments de couverture (différence entre le cours à terme initial et le cours à terme d'ajustement) sont enregistrées dans des comptes transitoires au bilan (« différences compensées par des couvertures de change ») jusqu'au dénouement complet de ces couvertures.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes courants en devises des sociétés du groupe Financière Pinault sont assimilés à des comptes financiers (disponibilités ou concours courants) : l'écart de réévaluation généré par leur conversion au cours de clôture contribue à la formation du résultat de change de l'exercice.

### 5. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

## 6. Instruments financiers

Térisam conserve le contrôle de l'exposition de son bilan et de son compte de résultat aux variations de change et de taux. Elle peut donc procéder à des opérations de marché visant à maîtriser sa sensibilité à ces variations en utilisant les instruments financiers adaptés à cette gestion, et notamment : le change comptant ou à terme, les swaps, les futures et les options.

Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur les marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimaux.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture ou la relation de couverture n'est pas efficace, les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. Tous les instruments dérivés sont qualifiés d'instruments de couverture. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

## Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Résultat financier

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2023	2022
Produits d'intérêts et assimilés	59	10
Charges d'intérêts et assimilées (a)	(12 277 536)	(10 200 349)
<b>Total Intérêts, produits et charges assimilés</b>	<b>(12 277 476)</b>	<b>(10 200 339)</b>

(a) Principalement liés aux intérêts d'emprunts obligataires

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2023	2022
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	11 786 854	9 742 608
<b>Total Autres produits et charges financières</b>	<b>11 786 854</b>	<b>9 742 608</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeurs brutes au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2023
Prêts et autres immobilisations financières	559 975 797	11 786 854	(12 345 707)	559 416 943
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>559 975 797</b>	<b>41 916 138</b>	<b>(42 474 991)</b>	<b>559 416 943</b>

L'augmentation des prêts et autres immobilisations correspond aux intérêts et à des avances de trésorerie.

La réduction des prêts et autres immobilisations financières provient de remboursements partiels.

## Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital de la société s'élève à 21 373 500 euros, divisé en 500 titres de 42 747 euros de valeur nominale chacun.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

(en euros)	Au 31 décembre 2022 (avant affectation du résultat)	Affectation de résultat 2022	Distributions de dividendes	Autres variations	Au 31 décembre 2023 (avant affectation du résultat)
Capital	21 373 500				21 373 500
Report à nouveau	(653 701)	(648 250)			(1 301 951)
Résultat de l'exercice	(648 250)	648 250		(690 157)	(690 157)
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>20 071 549</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(690 157)</b>	<b>19 381 392</b>

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'instrument potentiellement dilutif du capital émis par la société.

## Échéances des créances et des dettes

Les postes s'analysent comme suit :

(en euros)	Au 31 décembre 2023		
	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	559 416 943	6 239 581	553 177 362
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL créances liées à l'actif immobilisé</b>	<b>559 416 943</b>	<b>6 239 581</b>	<b>553 177 362</b>
Créances clients, douteux ou litigieux			
Autres créances			
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux			
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		
	Taxe sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts et divers		
Groupes et associés	0	0	
Débiteurs divers			
<b>TOTAL créances liées à l'actif circulant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	818 056	149 915	668 141
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>560 234 999</b>	<b>6 389 496</b>	<b>553 845 504</b>

(en euros)	Au 31 décembre 2023		
	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	540 849 186	5 849 186	535 000 000
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	A 1 an maximum à l'origine		
	A plus d'1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	8 400	8 400	
Personnel et comptes rattachés et organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		
	Taxe sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés (1)			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>540 857 586</b>	<b>5 857 586</b>	<b>535 000 000</b>

## Charges à payer

(en euros)	Montant au 31 décembre 2023	Montant au 31 décembre 2022
Intérêts courus	5 849 186	5 865 151
Fournisseurs factures non parvenues	8 400	9 569
<b>TOTAL</b>	<b>5 857 586</b>	<b>5 874 719</b>

## Produits à recevoir

(en euros)	Montant au 31 décembre 2023	Montant au 31 décembre 2022
Intérêts courus	6 239 581	6 038 597
Divers à recevoir	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 239 581</b>	<b>6 038 597</b>

## Charges à répartir

(en euros)	Montant au 31 décembre 2023	Montant au 31 décembre 2022
Frais d'émission d'emprunts	818 056	966 893
<b>TOTAL</b>	<b>818 056</b>	<b>966 893</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

(en euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Base	Impôt (taux 25%)	Base	Impôt (taux 25%)
Base d'allègement de la charge future d'impôt				
• Déficits reportables fiscalement	9 337 608	2 334 402	8 647 451	2 161 863
<b>TOTAL</b>	<b>9 337 608</b>	<b>2 334 402</b>	<b>8 647 451</b>	<b>2 161 863</b>
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt				
<b>TOTAL</b>				

### Transactions entre les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement) ;
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement ;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Aucune transaction entre la société et ses parties liées n'est à mentionner dans la mesure où ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

## Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

	Total	31 décembre 2023			31 décembre 2022
		< 1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Engagements donnés					
Avals, cautions, garanties donnés					
Autres engagements donnés					
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>					
Engagements reçus					
Avals, cautions, garanties reçus	535 000 000			535 000 000	535 000 000
Autres engagements reçus					
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>535 000 000</b>			<b>535 000 000</b>	<b>535 000 000</b>
Engagements réciproques					
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>					

## Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

## Identité de la société consolidante

La société Financière Pinault, 12 rue François 1<sup>er</sup> 75008 Paris, est la société consolidante.

SIRET : 342 731 973 00042

## Intégration fiscale

Financière Pinault forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société Financière Pinault est la société tête de groupe de cette intégration fiscale.

Au terme d'une convention d'intégration fiscale prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, Financière Pinault prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré et les obligations fiscales qui pèsent sur celui-ci.

La société Térismam est membre de l'intégration fiscale de Financière Pinault. Dans ce cadre, son bénéfice fiscal est transféré à Financière Pinault.

Par ailleurs, en application de la méthode de neutralité retenue par la convention de groupe, la société verse à Financière Pinault l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû verser au Trésor Public en l'absence d'intégration fiscale.